



## Brèves N° 6 Juin 2014

**Nouveau site Internet : La charte graphique a changé !**

**[www.varacieux.sud-gresivaudan.org](http://www.varacieux.sud-gresivaudan.org) ou par Google « Varacieux » et vous arrivez sur le lien**

**Allez surfer sur le Web et vous familiariser avec ce nouvel outil, mis à jour régulièrement**

### **Temps d'activité périscolaire (TAP) :**

La réforme des rythmes scolaires prévoit la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) qui permettent de proposer aux enfants un panel d'activités, organisées à l'initiative et sous la responsabilité de la municipalité.

Les temps d'activités périscolaires représentent un enjeu majeur à la réussite éducative des enfants. Toutes les activités sont organisées afin de permettre aux enfants de participer au maximum aux ateliers tout au long de l'année et dans la continuité éducative.

Pour la mise en place de ces activités, la commune met en valeur ses moyens en interne avec la participation des ATSEM et des enseignants ; elle fait également appel à des intervenants bénévoles.

Toutes les activités seront organisées par cycle de 6 à 8 semaines afin de pouvoir mettre en place, des projets, de pouvoir les mener à terme, toujours dans la volonté d'une continuité éducative.

La participation aux activités périscolaires n'ayant pas un caractère obligatoire, les parents qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants pourront les récupérer dès la fin des heures d'enseignement obligatoire soit à partir de 15h45.

Le coût des TAP est entièrement pris en charge par la commune de Varacieux avec une aide partielle de l'état, aucune participation à ce jour, n'est demandée aux familles.

Les TAP mis en œuvre par la commune s'articulent autour des domaines suivants : le sport, la musique, le jardinage, la lecture, des activités manuelles, des jeux d'antan...

Les thèmes seront travaillés par classe, un roulement des activités se fera afin que tous les enfants, de la maternelle au CM2, puissent bénéficier des mêmes moyens mis en œuvre.

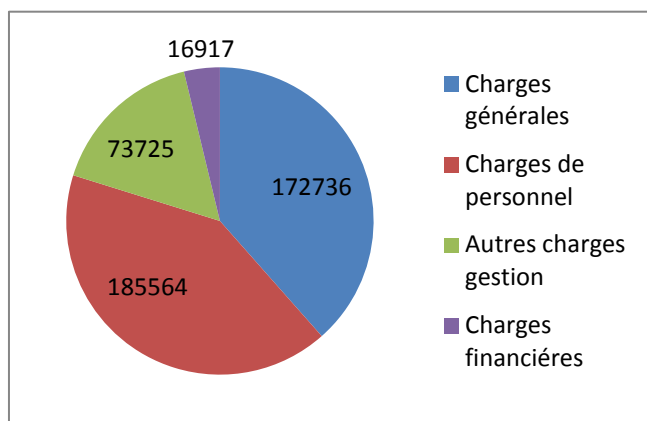
Si vous avez des jeux de société en bon état et complets, inutilisés à la maison, nous sommes preneurs !

L'organisation des TAP est en cours, des évolutions peuvent intervenir.

	Garderie	Matin Classe	Pause Méridienne	Après-midi Classe	T.A.P.	Garderie
Lundi	7 H 30 – 8 H 30	8 H 30- 11 H 30	11 H30–13 H30	13 H 30- 15H45	15 H 45- 16H30	16 H 30- 18 H
Mardi	7 H 30 – 8 H 30	8 H 30- 11 H 30	11 H30–13 H30	13 H 30- 15H45	15 H 45- 16H30	16 H 30- 18 H
Mercredi	7 H 30 – 8 H 30	8 H 30- 11 H 30	Garderie jusqu'à 12 H 30			
Jeudi	7 H 30 – 8 H 30	8 H 30- 11 H 30	11 H30–13 H30	13 H 30- 15H45	15 H 45- 16H30	16 H 30- 18 H
Vendredi	7 H 30 – 8 H 30	8 H 30- 11 H 30	11 H30–13 H30	13 H 30- 15H45	15 H 45- 16H30	16 H 30- 18 H

# BUDGET 2013

## Dépenses de fonctionnement



**Charges Générales:** énergie /combustibles 33875 €  
entretien voies et réseaux 38066 € ; assurances 10163 € ; Télécom 4201 €

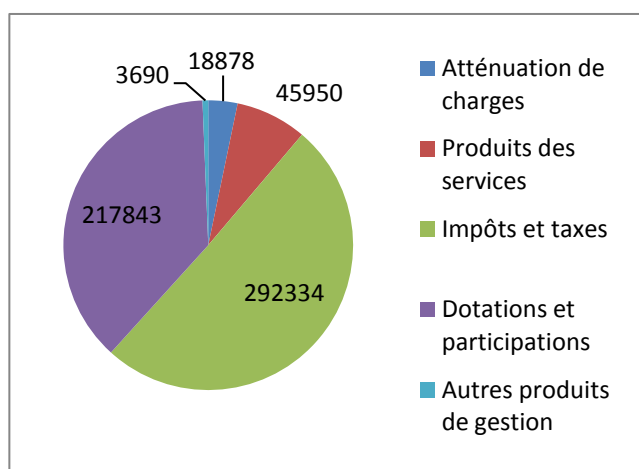
Entretien bâtiments 7682 €

**Charges de personnel:** dont salaires 124784 €  
cotisations 60780 €

**Autres charges gestion :** indemnités 29195 €; SDIS incendie 17068 €; autres contributions 20071 €

**Charges financières:** intérêts d'emprunts 16917 €

## Recettes de fonctionnement



**Atténuation de charges:** dont remb, rémunération de personnel 18878 €

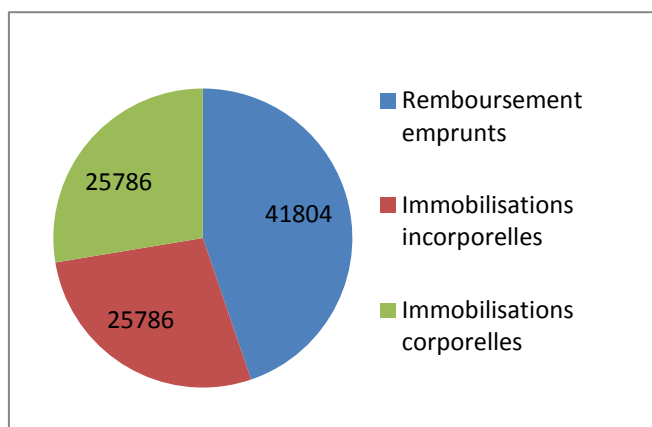
**Produits des services:** dont coupe de bois 12098 €; red, serv, périscolaires 24130 €

**Impôts et taxes:** dont contrib, directes 233935 €; attrib. De compensation 37601 € ;taxe add, droits de mutation 20798 €

**Dotations et participations:** dont; dotations forfaitaire 112663 €; solidarité rurale 29635€; nationale de péréquation 12295 €; subv. Département 39233 €; autres attributions 9688 €

**Autres produits de gestion:** revenus immeubles 3690€

## Dépenses d'investissement

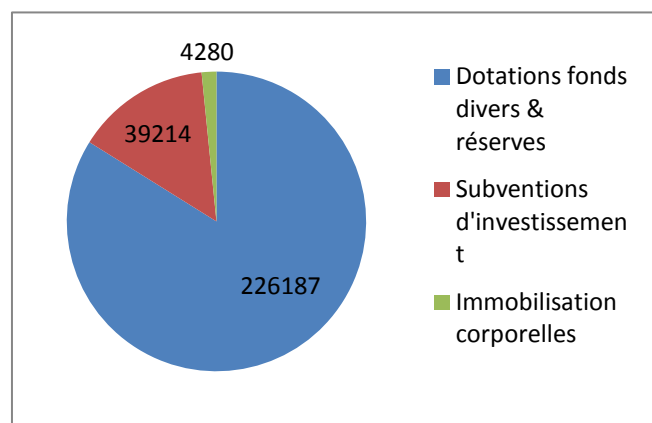


**Remboursement emprunts :** école 7685 €; Mairie 23135 €; maison Glénat 10984 €

**Immobilisations incorporelles:** dont Alp'études 22 657€ ; logiciel 3C2V 3129 €

**Immobilisations corporelles:** dont voiries 47804 €; réseaux eaux pluviales 100969 €; matériel de transport 17690 €

## Recettes d'investissement



**Dotations fonds divers & réserves:** dont FCTVA 19069 € ; TLE 4575 €; Excédent de fonctionnement 202542 €

**Subventions d'investissement:** dont département 9572 €; groupement de collectivités 29642 €

**Immobilisation corporelles:** dont réseaux adduction d'eau 4280 €

## **Conteneur à textiles**

Un conteneur à textile est installé depuis peu au point propre du village.

La collecte est organisée par Recycl'Eco (la recyclerie en partenariat avec le SICTOM).

Le système étant tout nouveau, les fréquences de collecte ne sont pas encore définies.

Dans le cas où vous observez un conteneur plein, n'hésitez pas à joindre le SICTOM au 04.76.38.66.03 ou la recyclerie au 04.57.33.50.01.



## **Prévenance travaux ERDF**

ERDF expérimente dans notre région un nouveau service gratuit : « Prévenance Travaux ». Ce nouveau service vous permet d'être informé à l'avance des coupures d'électricité pour travaux.

Pour bénéficier dès maintenant de ce service aux clients particuliers, nous vous invitons à actualiser vos coordonnées, en vous inscrivant sur notre site internet : [www.erdf-prevenance.fr](http://www.erdf-prevenance.fr).

## **Travaux**



Les travaux d'enfouissement des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales sont terminés sur la D518 au sud du village, au niveau de la D155 route des Chambaran et se poursuivent sur la D518 au nord du village.

Des feux mobiles règlent la circulation et imposent aux véhicules un passage alterné un peu compliqué. La plus grande prudence est recommandée aux piétons comme aux automobilistes. Ces travaux doivent se terminer à la mi-juin.

L'enfouissement des réseaux secs débutera en juin pour une durée d'environ 2 mois. A partir d'octobre s'échelonneront les travaux d'aménagement du sud village (trottoirs, candélabres, places de stationnement, tapis d'enrobé, double écluse) pour une durée de 4 à 6 mois.

## **Le club « La bonne entente » fait peau neuve.**

Longtemps désirés par M. Berruyer, ancien président, et suite à l'appel de M. le maire, de jeunes retraités ont adhéré au club.

Sous la présidence de Rosanne Todeschini, un nouveau bureau a été constitué.

Tout en maintenant les après-midi « cartes et scrabble » chers à certains, de nouvelles activités sont progressivement mises en place : marche, boules, voyages...

Une section « gym douce » démarrera en septembre 2014, les mardis de 18h à 19h ; elle sera ouverte à tous.

**Venez nombreux nous rejoindre !!**



## **Encore trop d'incivilités !**

De nombreux sacs poubelles sont retrouvés auprès des Moloks !! **Gardons à l'esprit que les apports ne sont plus payants.** Cela devrait être une raison suffisante pour adopter un geste citoyen.

D'autre part les points propres ne sont pas une déchetterie, les encombrants doivent être déposés aux déchetteries de Vinay ou Saint Marcellin.

## **Le brûlage à l'air libre est interdit**

Malgré les différents rappels effectués dans les bulletins communaux, **les incivilités persistent** et des personnes se plaignent de la gêne occasionnée par le brûlage de déchets verts sur la commune.

- **Pourquoi cette interdiction** : au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeur et de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.
- **Quels sont les déchets concernés** : ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore de feuilles mortes...
- **Qui doit respecter cette interdiction** : particuliers, entreprises, collectivités territoriales... toute personne produisant des déchets verts est concernée.

**En cas de non respect une contravention de 450 € peut être appliquée** (article 131.13 du nouveau code pénal)

**Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts :**

- Le compostage individuel permettant d'obtenir un engrais naturel
- Le broyage des végétaux pouvant servir de paillage empêchant la pousse des mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol
- La collecte en déchetterie permettant la valorisation dans des conditions respectueuses de l'environnement ; certes il faut se déplacer en déchetterie mais cela ne prend pas plus de temps que de surveiller le feu mis aux végétaux... !